

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**16 février 2021 à 20 h**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

*La salle du Conseil municipal de la mairie ne permettant pas d'assurer les réunions dans les conditions sanitaires nécessaires pendant l'état d'urgence liée à l'épidémie du virus Covid-19, les réunions se tiendront, jusqu'à nouvel ordre, à la salle des fêtes. Cette information a été communiquée à Monsieur le Préfet selon la réglementation en vigueur.*

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes le 16 février 2021 à 20 heures.

**Le Conseil municipal :**

- APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 12/01/2021.
- PREND ACTE des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée à savoir la décision de non préemption sur la vente d'un bien immobilier situé « Petite rue » appartenant à M. Delahaye et la signature du devis pour le logiciel de gestion de la cantine et de la garderie pour 2 665,44 € TTC.
- RECENSE les projets qui pourraient bénéficier des financements accordés par l'Etat dans le cadre des Contrats Territoriaux de relance et de Transition Ecologique avec étalement sur plusieurs années.
- SOLLICITE de l'Etat la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – rénovation thermique pour le changement des menuiseries et volets du bâtiment école/mairie pour un montant prévisionnel de 92532 € HT.
- EST INFORMÉ que les parcelles sur lesquelles un accord de principe avait été donné pour une coupe de bois se trouvent dans une ZNIEFF (Zone Naturelle d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique). La zone étant à protéger, la coupe de bois a été annulée.
- S'INTERROGE sur l'impact du déploiement autorisé par l'Etat du réseau 5G.
- APPROUVE la mise en place du Compte Épargne Temps.
- FIXE la nature et la durée des autorisations spéciales d'absence des agents communaux.
- ÉVOQUE les sujets suivants : liste des diverses actions à mener sur la commune pour améliorer l'environnement, embauche d'un nouvel agent technique, travaux de démoussage de la toiture de l'école, réparation du bardage du préau, recensement à faire sur les besoins en lames de signalétique professionnelle ou suppression des lames obsolètes, sélection des modèles et coloris des tuiles et des teintes de façades à intégrer lors de la modification n°2 du PLU, élections départementales et régionales fixées au 13 et 20 juin prochains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.